

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 21,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	18d. au-dessus de 0.	68 deg.	27 pou. 4 lign.	N.-O.	Pluie.
Midi.	20d. au-dessus	60 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h.	7 h.	Pleine lune.		19

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Paris, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusse, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

PRIX : 3 francs pour 3 mois; 6 francs pour 6 mois; 12 francs pour l'année.

LYON, 21 juillet.

TRAITE DE LA TAFNA. — OPINION DES JOURNAUX. — NOUVELLES IMPORTANTES D'AFRIQUE.

Le traité de la Tafna a suscité partout des marques non équivoques de réprobation. Le sentiment général de la presse de Paris lui est défavorable; et si nous exceptons les journaux doctrinaires, tous les autres s'élèvent énergiquement contre ce honteux traité qui, du reste, est déjà rompu, si les nouvelles que nous recevons d'Alger se confirment.

Suivant le *National*, Abd-el-Kader, en reconnaissant la souveraineté de la France, n'a rien fait autre chose que fonder la sienne propre. Quant à la France, les avantages qu'elle reçoit en retour sont nuls ou presque nuls. Il assied sa domination sur d'immenses contrées, et cela au prix de quelques fanèges d'orge et de froment, et de 5,000 bœufs, qu'il nous donnera ou ne nous donnera pas, et à la condition d'acheter sa poudre et ses munitions à la France. Or, qui l'empêchera de violer cette clause, et qui pourra vérifier s'il l'exécute?

Le *National* dit en terminant ses réflexions :

La plage de la Tafna et ses fortifications, Tlemcen, illustrée par l'héroïque défense du commandant Cavaignac, Medea, Miliana, sont délaissés; il ne nous reste de l'Algérie que quelques points du littoral séparés entre eux et où nous ne pourrions nous maintenir qu'en important de France tout ce dont nos colons pourront avoir besoin.

Voilà où nous en sommes réduits après sept années de sacrifices de tout genre, accomplis par notre jeune armée : le général Bugeaud, le bras droit du 7 août, a, d'un trait de plume, l'abandon de tout le reste, sans que le gouverneur-général même ait été consulté. Le commandant militaire de la province d'Oran a traité de son chef pour toute la régence! La plus précieuse expédition que nous ayons encore envoyée en Afrique n'a qu'assisté l'arme au bras à ces transactions honteuses, qui mériteraient encore qu'on mit leurs auteurs en accusation et bien même elles auraient été la conséquence d'une défection.

A mesure que le traité du 30 mai a été connu dans nos possessions africaines, il a soulevé partout l'indignation la plus vive. Il produira à coup sûr le même effet dans toute la France, et les précautions des gens du pouvoir pour retarder le jour où ils devront rendre compte de ce qu'on peut appeler trahison, nous pensons que l'opinion publique ne l'oubliera pas et que tôt ou tard elle leur en fera porter la peine.

Le *Courrier Français* fait une objection semblable à celle qu'oppose le *National* : L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery et partie de celle d'Alger. On a évité de prononcer le mot de souveraineté; mais qu'importent ces honteuses précautions? « On a pris à tâche de réunir les Arabes, dit le *Courrier*, dont l'observation est fort remarquable, de les réunir sous la même influence, de leur fournir un chef, un point de ralliement, de leur donner une consistance qu'ils n'ont pas eue jusqu'à présent. Joignez à cette considération que vous appuyez la puissance d'Abd-el-Kader sur l'empire de Maroc où il trouverait, en cas de besoin, toute l'assistance qu'il pourrait désirer. »

Puis il ajoute :

Si l'on compare les territoires que la France cède à l'Arabe et celui qu'elle se réserve, on reconnaît quelle redoutable puissance ce traité élève contre nous; au lieu de chercher à créer aux Arabes des intérêts séparés, on a pris à tâche de les réunir sous la même influence, de leur fournir un chef, un point de ralliement, de leur donner une consistance qu'ils n'ont pas eue jusqu'à présent. Joignez à cette considération que vous appuyez la puissance d'Abd-el-Kader sur l'empire de Maroc, en cas de besoin, toute l'assistance qu'il pour-

rait désirer contre nous, et dites si la France, substituée par sa conquête à tous les droits du dey, pouvait faire ces énormes concessions sans compromettre au plus haut point sa dignité comme ses intérêts.

Une autre preuve que c'est une véritable souveraineté qu'on a reconnue à Abd-el-Kader se trouve dans l'article 6 du traité. Cet article énumère les denrées et les bestiaux que l'émir doit donner à la France; mais il ne s'agit que d'un simple paiement une fois fait; il n'y a rien là qui ressemble à une redevance, à un tribut; or, l'on sait que dans ce pays le droit au tribut est le caractère de la suzeraineté. L'émir en est affranchi. Il a traité d'égal à égal avec nous, et nous lui avons fait nous-mêmes sa part de souveraineté dans notre conquête.

Mêmes objections de la part du *Bon Sens*, qui a constamment demandé qu'on épargnât le sang de nos soldats en Afrique, mais qui, en admettant l'utilité d'une trêve, ne croyait certainement pas qu'on la concluerait d'après de semblables conditions. Le *Bon Sens* insiste particulièrement sur l'art. 5 qui assure aux Arabes l'exercice libre de leur religion sur le territoire français. Il s'étonne à bon droit que M. Bugeaud n'ait point exigé la réciprocité.

C'était bien la moindre chose, en effet, lorsqu'on assurait l'exercice de la religion de Mahomet sur notre territoire, de donner à la nôtre des garanties de liberté sur le sol arabe. Nous ne faisons cette remarque que pour constater la négligence qui a présidé à la rédaction du traité. Il est évident, en effet, qu'Abd-el-Kader ne pourrait mettre obstacle à l'exercice d'un culte quelconque par les Français, sur le sol que nous lui laissons, sans violer l'art. 11 qui dit : « Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français. »

Le journal le *Siccle* s'exprime ainsi sur le fond du traité :

Nous voudrions au moins nous être mépris dans le jugement que nous avons porté par avance sur le traité en lui-même : nous voudrions n'avoir reçu que de faux renseignements et avoir à rectifier aujourd'hui les erreurs où nous serions tombés involontairement avec tous les organes indépendants de la presse. Combien ne serions-nous pas heureux de reconnaître que le gouvernement et son négociateur ont droit à une réparation; qu'il n'a été porté atteinte ni aux intérêts ni à la dignité de la France, et que si le ministère a tenu si long-temps secrètes les conventions de la Tafna, ce n'est point par embarras ou par calcul, mais par une noble modestie qui rehausse sa gloire!

Hélas! nous n'avons point de semblables réparations à faire! Le traité est bien ce que nous avons annoncé; il était connu dans toutes ses clauses avant d'être publié, et nous n'avons à rétracter aucune des paroles de douleur ou d'indignation que la première nouvelle de ces déplorables concessions nous avait arrachées.

Ainsi, comme nous l'avons dit, les possessions de la France ont été resserrées dans les plus étroites limites; nous abandonnons à Abd-el-Kader Tlemcen, Rachgoun, le Méchouar, sans oublier les canons de cette citadelle; puis, avec la province d'Oran, celle de Tittery et de Médéah; Alger reste privé au sud et à l'ouest de ses communications les plus nécessaires; nous recevons pour toute compensation les petites villes de Blida et de Coléah, qu'il dépendait de nous d'occuper avec leur maigre territoire; l'émir ne s'engage point à payer tribut, mais seulement à donner une fois cinq mille bœufs et une certaine quantité d'orge ou de blé : condition dérisoire, et qu'il serait, même avec de la bonne volonté, hors d'état de remplir.

On sent que les stipulations concernant le commerce et les relations habituelles entre les Arabes et les Français restent tout-à-fait sans garantie et pourront devenir plus tard une source de contestations et de querelles interminables. Les alliés de la France, à Tlemcen et ailleurs, regrettant d'avoir compté sur elle, et ne pouvant croire raisonnablement à l'efficacité d'une protection indirecte, quand celle qui leur avait été promise plus directement leur a manqué, s'empresent déjà, à ce qu'il paraît, de fuir la domination et la vengeance des Arabes. Il reste, pour nous consoler de tant de sacrifices et de tant d'humiliations,

à tous les vents de la terre et du ciel sa quadruple façade. Mais bah!

Néanmoins, peu à peu les murs se couvrent de guirlandes; sans être trop certain du dieu qu'on adorera, on prépare l'autel à tout hasard et l'on coule en bronze des candélabres d'un style horriblement lourd. Les statues n'arrivent point en foule, mais on taille des bas-reliefs, sauf à les changer plus tard. Le plus grand de tous, celui du fronton, va bientôt apparaître aux regards du public. L'ayant examiné soigneusement et long-temps, nous allons en rendre compte, car l'artiste dont le ciseau a fouillé cette longue muraille mérite une attention d'autant plus sérieuse, qu'il est, en sculpture, le chef d'une nombreuse école.

Après la révolution de 1830, M. Guizot commanda ce grand travail à M. David, s'en rapportant à lui pour le choix du sujet : l'artiste se mit à l'œuvre. Sur ces entrefaites, M. d'Argout fut hissé au ministère; dès lors, la machine politique obéissant à des considérations nouvelles, on insinua au statuaire, d'abord, qu'il ne devait pas se presser, ensuite, qu'il ferait bien de ne pas donner à sa composition un caractère trop libéral. On eût désiré quelques-unes de ces allégories froides et plates, qu'on peut expliquer et habiller comme on veut. Enfin les travaux du modèle furent à peu près suspendus, car, disait-on, la destination de l'édifice n'était pas encore décidée. C'en était fait du bas-relief, si M. d'Argout fut resté ministre. Mais M. Thiers vint à son tour, et l'invention lui ayant plu : « Hâtez-vous, dit-il à M. David, hâtez-vous pendant que je suis là; moi parti, je ne réponds plus de rien. » Le conseil était bon : bientôt les praticiens commencèrent leur tâche, la pierre fut entamée, et la mise en possession devint irrévocable.

Au centre du bas-relief, une grande figure d'environ qua-

l'article 1^{er} où il est écrit qu'Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France.

Quand même il ne serait pas vrai, comme l'ont assuré nos correspondants, que cette prétendue souveraineté reposât sur une équivoque, nous pensons que personne, après la lecture du traité, ne sera tenté de le prendre trop au sérieux. Nous ne savons si Louis-Philippe peut se croire, suivant l'expression d'Abd-el-Kader, le *sultan de la mer*, mais, à coup sûr, ce dernier a de bonnes raisons pour se croire, lui, maintenant, le véritable sultan de la terre d'Afrique.

Le *Journal du Commerce* attaque le traité avec énergie : il le regarde comme l'abandon de l'Algérie. Le premier article lui paraît une injure pour la France; car Abd-el-Kader, en reconnaissant la souveraineté de la France en Afrique, ne la reconnaît pas sur les possessions qui lui sont abandonnées. Il énumère ensuite les divers avantages que l'émir tirera du traité et de notre position territoriale :

Il est faux, dit-il, comme l'avaient déclaré les journaux ministériels, qu'on n'ait cédé aucune portion du littoral; au contraire, nous en avons abandonné la plus grande partie. Il est faux, comme l'avaient déclaré les journaux ministériels, qu'Abd-el-Kader n'ait point de ports, et qu'il ne puisse communiquer avec la mer que par les nôtres : il a des ports, des rades; il peut avoir des bâtiments de commerce, et même de petits bâtiments de guerre. Ses possessions, du côté de la terre, entourent et cernent les nôtres : il est maître de nous supprimer nos vivres, de faire mourir de faim les populations d'Alger et d'Oran, ou de nous forcer de les approvisionner par Toulon; en un mot, ou l'on a voulu nous préparer à l'abandon de l'Afrique avant deux années, ou l'esprit de vertige s'est étendu sur le conseil. Nous n'avons pas vu que dans le traité on eût conféré à Abd-el-Kader le titre de sultan, mais nous avons vu, dans le texte même du *Moniteur*, la preuve qu'il n'est pas complet. D'une manière ou d'une autre, le texte arabe ne tardera pas à être connu, et l'on pourra juger, en le comparant à la publication officielle, de la bonne foi du ministère.

Le *Constitutionnel* est assez porté à croire que le pouvoir exécutif n'avait pas le droit de céder, sans le contentement des chambres, une portion du territoire français; cependant il aime à croire que le traité portera des fruits utiles, et c'est ce qu'il nous souhaite. Le *Temps* s'efforce de concilier ce qu'il doit à ses antécédents, déjà anciens, d'indépendance avec les engagements qu'il a pris avec le ministère actuel. Enfin, les *Débats* gardent le plus complet silence, ce qu'ils avaient de mieux à faire, en vérité.

Au reste, ce n'est pas seulement le traité que blâment les journaux, c'est l'impudeur avec laquelle le ministère a soutenu que la ratification n'avait pas été faite.

Les chambres ont été jouées indignement, et si le ministère vit encore dans six mois, et que nous ayons des députés un peu plus soucieux de l'honneur du pays, il aura des comptes sévères à rendre à la barre de l'opinion.

Mais alors que nous discutons en France les bases du traité du général Bugeaud, des événements nouveaux et imprévus ont peut-être fait changer la face des affaires en Afrique.

Voici les nouvelles que nous recevons à l'instant par la voie du *Toulonnais*.

On lit dans cette feuille :

Le courrier d'Alger nous a apporté des nouvelles de la plus haute importance. Abd-el-Kader est mort, dit-on, assassiné par ses co-religionnaires; nos troupes ont été reçues à coups de fusil devant Blida, petite ville qui nous avait été cédée par le traité de paix. Tels sont les deux faits majeurs que contiennent les lettres que nous avons reçues d'Alger et que nous publions plus loin.

La mort d'Abd-el-Kader change nécessairement la position que le traité de paix de la Tafna nous avait faite, et maintenant tout est à recommencer; mais si le gouvernement veut atteindre le but que le maréchal Clauzel s'était proposé, il faut se hâter d'agir avec énergie. Plusieurs tribus de la province d'Oran ont

torze pieds se dresse et domine la composition; près d'elle est assise une femme coiffée d'un bonnet phrygien : c'est la Liberté mettant aux mains de la Patrie des couronnes que celle-ci distribue à ses plus glorieux enfants.

A gauche de la figure principale et faisant pendant à la Liberté, c'est l'Histoire, dont le burin grave des noms célèbres sur des tables impérissables.

Immédiatement après, des soldats de toutes armes, représentant l'armée en masse, fantassins et cavaliers, se pressent les bras tendus vers la Patrie reconnaissante. Bonaparte est à leur tête, non comme empereur, mais avec ses longs cheveux, et au seul titre de général en chef.

Non loin de là est un jeune tambour, tête mutine, toujours prêt à battre la charge; puis un grenadier républicain, bien caractérisé par le laisser-aller d'un corps rompu aux marches pénibles, aux privations de tous genres, aux combats à outrance. Stoïquement appuyé sur son fusil, le front couvert d'un tricorne moulu et brisé, presque aussi fameux que celui du ci-devant premier consul, il regarde cette scène avec l'expression d'un observateur impassible, il semble trouver tout naturel que l'on soit brave et qu'on mette en déroute Pitt et Cobourg.

Enfin, c'est un valeureux cavalier qui vient d'enlever un étendard à l'ennemi; couvert de blessures et frappé à mort, il succombe au milieu du triomphe. Cela est bien; mais M. David ne se prête qu'à regret à la représentation des héros modernes. Ici, par exemple, il a glissé une sorte de protestation contre cette contrainte. Le casque en mailles de fer, placé sur la pointe du drapeau que soulève le cuirassier mourant, n'appartient certainement à aucun des peuples d'aujourd'hui. Nous laissons aux antiquaires le soin de reconnaître s'il est thrace, dace, scythe ou autre chose.

BAS-RELIEF DU PANTHÉON,

PAR M. DAVID.

(Premier article.)

Que la majestueuse conception de Soufflot tarde à s'achever, et combien la destinée de cet édifice est bizarre! Chaque génération n'y donne qu'un coup de ciseau, chaque régime y gratte une inscription pour la remplacer par une autre. Les grands hommes et la patrie de Paris se le disputent; le catholicisme et la philosophie se l'enlèvent et se le cèdent tour à tour. Depuis cinquante ans que dure la guerre, il n'y a que les sénateurs de l'empire qui soient restés sur le champ de bataille : ceux-là ont bien mérité. Quant aux autres combattants, ils ne sont pas restés à l'arrière-pensée. Dans quel camp se fixera la victoire pour le moment les grands hommes l'emportent; mais l'histoire que déjà l'on songe à les débusquer; par bonheur M. David a singulièrement fortifié leur position.

Que si l'advenue, les parties belligérantes devraient bien se planifier, en tant que la chose serait possible, pour compléter le plan primitif de ce monument; car c'est le seul, parmi les monuments de la capitale, où l'éternelle architecture des Grecs et des Romains, si belle chez ces peuples, si maussade chez nous, se maintient à quelque élévation et d'originalité. Est-ce que l'idée ne nous vient pas à quelquel ministre moins routinier et plus hardi que ses prédécesseurs, de rétablir les trois péristyles dont la destruction serait alors? Une résolution pareille immortaliserait le nom de celui qui la prendrait d'assaut du plus monstrueux des tyrans. Imaginez une immense place, déblayée en long et en large, et debout, au milieu, cette masse imposante présentant

pour chefs des parents ou des partisans de l'émir; il serait facile aujourd'hui d'exploiter les sentiments de haine qu'ils doivent éprouver pour les tribus qui ont été auteurs ou complices de l'assassinat d'Abd-el-Kader.

Si le général Bugeaud prend bien ses mesures, il peut se trouver bientôt à la tête de 5 ou 6,000 cavaliers arabes qui brigueront l'honneur de marcher à l'avant-garde de notre colonne pour punir les assassins. La moindre hésitation nous enlèvera la position que nous venons de gagner, car un nouveau chef peut se présenter et rallier autour de lui les indigènes; alors nous perdons la meilleure chance que la Providence puisse nous offrir pour en finir en Afrique.

Quant aux affaires de Blida, elles peuvent être la conséquence de la mort d'Abd-el-Kader; mais il est pénible de voir qu'une ville nous ferme ses portes après que nous avons chèrement payé le droit de l'occuper, et que rien au monde ne dise au gouverneur-général que cette ville doit avoir une garnison française bon gré mal gré. L'honneur de nos armes, si ce n'est l'intérêt de la France, demande un acte de vigueur. Nous verrons bien si l'on agira dans le sens le plus avantageux à Oran et à Alger.

ALGER, le 13 juillet 1837. — A la première démarche que nous avons faite pour assurer l'exécution du traité de paix de la Tafna, nous avons rencontré une opposition armée. Le lieutenant d'Abd-el-Kader s'est réfugié à Miliana sans s'être assuré préalablement des intentions pacifiques des habitants de Blida et des tribus qui occupent le territoire supérieur à cette ville.

Des troupes ayant été envoyées à Blida pour y tenir garnison, des Kabailles sont descendus dans les jardins et les ont reçus à coups de fusil; le commandant de la colonne a jugé à propos de rétrograder en attendant de nouveaux ordres.

Cette nouvelle a produit ici la plus vive sensation, et l'on est impatient de savoir comment M. de Damremont sortira de ce nouvel embarras qui vient encore condamner son système pacifique. Il y a toujours beaucoup d'hésitation dans tous les actes, et on ne voit que des ordres et des contre-ordres à chaque instant.

Nous avons appris par la *Chimère* que les troupes d'Oran vont être transportées à Bone, à moins que les hostilités de Blida ne fassent contremander l'embarquement.

Autre lettre du 11. — La *Chimère* vient de recevoir l'ordre de se tenir prête à partir aujourd'hui. Ce qui donne lieu à ce départ précipité, le voici : les Arabes venus au marché ce matin ont annoncé qu'Abd-el-Kader venait d'être assassiné, et qu'il était mort par suite des coups de yatagan qu'il avait reçus. Cet assassinat aurait été commis par les tribus qui avaient soutenu l'émir de leur argent et de leurs guerriers pour faire la guerre aux chrétiens, et qui ne trouvaient aucune compensation à leurs sacrifices par le traité de paix.

Je vous transmets cette nouvelle sans pouvoir aller aux informations, dans la crainte de manquer le courrier.

Les chants qui alarmaient si vivement l'autorité à Grenoble ont cessé. Le maire de Grenoble, dans cette circonstance, a compris ses devoirs et la nature de ses fonctions : il s'est présenté au milieu des groupes accompagné de plusieurs conseillers municipaux, a engagé ses concitoyens à rentrer paisiblement dans leur domicile et à éviter toute collision avec la force armée. Ces paroles de conciliation ont été entendues, et cette fois la ville de Grenoble a échappé à la répression par l'emploi des baïonnettes. Le *Patriote des Alpes*, après avoir narré les faits, ajoute :

Grâces soient rendus à M. le maire de Grenoble, que nous ne flatons guère, comme on le sait, mais que nous devons louer cette fois de s'être souvenu à propos de l'origine populaire de son pouvoir! En se confiant à la population, il a reconquis sa confiance, et, il faut le dire, ce n'était pas sans besoin.

Eh bien! ce peuple que le pouvoir juge et condamne si souvent sans l'entendre s'est montré plus juste; et quand il a su que M. le maire de Grenoble avait été absent pendant les journées précédentes, quand il l'a vu prêt à accueillir toutes les plaintes et, promettant d'y faire droit, ne demander en retour aux citoyens rassemblés que de se retirer en ordre et de ne pas fournir à leurs ennemis un prétexte dont peut-être ils étaient avides, ce même peuple a environné le représentant de la cité de toute sorte d'égards et d'attentions; il a compris que lorsque les magistrats municipaux venaient se placer comme intermédiaires et comme protecteurs entre lui et l'autorité supérieure abusée, il ne devait ni se compromettre ni les compromettre.

M. Riban, ayant lu dans le *Courrier de l'Isère* que « dans les réunions chantantes de Grenoble on avait reconnu plusieurs condamnés libérés en surveillance, » crut que cette phrase faisait allusion au bruit répandu, et voulait personnellement le désigner. Il rencontra M. Cerberr au café et lui demanda une explication. M. Cerberr ayant refusé de s'expliquer dans un café, on dit qu'il a été frappé à la figure. Il a de suite porté plainte.

Ce fait, que nous déplorons sincèrement, aurait-il pu

A la suite de cette multiple personnification de l'armée, l'artiste a disposé un groupe d'élèves de l'École polytechnique. Son idée est ingénieuse et juste : c'est l'avenir en regard du présent et du passé; c'est l'espérance à côté d'une réalité presque évanouie. L'un des jeunes gens, distrait pour l'instant de ses calculs scientifiques, tourne la tête vers la cohorte guerrière, et, par ce mouvement où l'on peut entrevoir le germe d'une émulation généreuse, lie l'extrémité de la composition à la partie centrale. Les angles du fronton sont remplis par divers instruments empruntés à la pratique des sciences et des arts.

Nous applaudissons au parti que le statuaire a cru devoir prendre de faire comparaître le peuple de l'armée plutôt que des célébrités individuelles. Non-seulement c'est un hommage légitime, mais en outre, par ce moyen, le sujet s'agrandit et la pensée y manœuvre plus à l'aise. Les monuments qui ne sont pas consacrés à la mémoire d'événements particuliers, ou à une période déterminée de l'histoire d'un pays, mais bien à la glorification de ces corps vivaces, de ces unités qu'on appelle nation et qui restent indivisibles en dépit du morcellement matériel et des barbaries de la conquête; ces monuments, disons-nous, doivent être conçus de manière à pouvoir recueillir le passé, sans se fermer aux trésors de l'avenir. La vie d'un grand peuple doit être supposée éternelle. Nul ne peut, sans un désespoir sacrilège, assigner un terme à ceux qui marchent dans la plénitude de leurs forces, ni révoquer en doute la libération de ceux qui languissent dans les entraves du despotisme. Resserrer une pensée monumentale de ce genre entre les étroites limites du présent ou du passé, serait se coucher à la moitié de sa course, s'isoler de la postérité et rompre avec les destinées inconnues.

Nous aurions donc aimé que le statuaire eût introduit, dans

avoir lieu si l'ordonnance d'amnistie, non généreuse à demi, eût effacé une humiliante assimilation qui a pu donner lieu à une telle méprise et à ses fâcheuses conséquences?

(Patriotes des Alpes.)

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur, Veuillez insérer dans votre plus prochain numéro que le bal qui devait être donné au profit des ouvriers sans travail, par les musiciens du 41^e, est indéfiniment ajourné sur un refus de M. Fayolle, adjoint faisant fonctions de maire à la Guillotière. Vous obligerez votre serviteur.

BELLOTTI,
Musicien au 41^e régiment de ligne.

Si nous sommes bien informés, M. Fayolle a refusé son autorisation par la raison que ces bals se renouvelaient trop souvent et ne produisaient aucun résultat. Nous ne croyons pas que ce soit là le motif du refus de M. le premier adjoint. Aurait-il, par hasard, voulu empêcher une manifestation publique de la sympathie d'un corps militaire envers les ouvriers, et attirer par là sur sa personne les bonnes grâces du pouvoir? M. Fayolle brigue, dit-on, la place de maire de la Guillotière, qui sera bientôt vacante par la retraite de M. Leguillier. Il pense, peut-être, que quelques petits coups d'état administratifs pourraient le servir dans ses vues : il a donc commencé par interdire le bal au profit des ouvriers. M. Fayolle devrait pourtant se rappeler qu'il est fils d'ouvrier lui-même, et qu'il lui appartiendrait plus qu'à tout autre d'encourager ceux qui veulent soulager la classe dont il sort.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Vous avez inséré dans votre journal du 19 de ce mois, sous le titre de : 6^e Lettre d'un fabricant sur le courtage des soies, une lettre où nous avons remarqué la phrase suivante :

« Le ministre du commerce a adressé une circulaire à MM. les syndics des courtiers en soie, agents de change et courtiers en marchandises, pour qu'ils soient à l'avenir plus prudents et qu'ils aient plus d'égards et de ménagements pour les courtiers-marrons. »

Votre correspondant, Monsieur le rédacteur, a été mal informé, et il est de notre devoir de vous dire que jamais nous n'avons reçu de M. le ministre du commerce aucune lettre ni circulaire sur ce sujet.

Agréé, etc.
Le syndic des agents de change, absent, F. FERRAND, adjoint.
Le syndic des courtiers pour la soie, H. BAYARD.
Le syndic des courtiers pour les marchandises, THOUVEREY.

On écrit de Berlin, le 7 juillet :

« On a reçu la fâcheuse nouvelle que le choléra vient de se manifester à la fois à Breslau, à Dantzig et à Magdebourg. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il paraît devoir agir d'une manière au moins aussi intense qu'il y a six ans. »

Dans notre numéro du 10 juillet, nous avons rendu compte d'une affaire concernant M. Louis Q... Nous avons donné à M. Q... la qualité de pharmacien. Nous apprenons qu'il n'est qu'élève en pharmacie. Nous nous empressons de rectifier cette erreur, afin que les faits ne puissent s'appliquer à aucun pharmacien de cette ville.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, la malle-poste venant de Lyon et allant à Strasbourg a été précipitée dans un ravin de dix à douze pieds de profondeur, sur la partie de la route royale située entre Saint-Amour et Beaufort. Cet événement, qui pouvait avoir les suites les plus graves, a été occasionné par un entrepôt considérable de matériaux destinés à la reconstruction d'un pont.

Lundi, à huit heures du soir, un incendie a éclaté dans la cave du sieur G... fils, marchand-verrier, place de l'ancienne Douane, n° 1. Les garçons de peine étaient occupés à encaver un tonneau de 7 quintaux 1/2 d'essence de térébenthine, lorsque la corde dont ils se servaient vint à casser et heurta un baril sur lequel était placé un falot éclairé; ce falot fut renversé et le feu prit à la paille qui se trouvait dans la cave. Les habitants du quartier, les militaires de la caserne des Carmes-Déchaux et les pompiers de la ville ont rivalisé de zèle et de courage, et à 9 heures 1/2 on a été maître du feu. On évalue le sinistre à la somme de mille francs environ.

L'éclairage au gaz a une double destination : celle de fournir la lumière à la voie publique, et celle d'en approvisionner les particuliers.

On peut calculer que, sur la totalité de la fourniture, un dixième est pour l'éclairage des rues, et les neuf autres dixièmes pour l'éclairage des habitations.

la seconde partie du bas-relief, quelques figures, une seule au moins qui rappelât le peuple et servit ainsi de centre à ces illustres fractions du grand tout; quelque haute stature aux reins vigoureux, aux robustes bras, où l'on vit l'intelligence fermenter malgré les macérations du travail; quelque chose, enfin, qui nous fit penser à la puissante souche d'où s'élançent sans cesse tant de brillants rejetons, lesquels trop souvent dans leur orgueil méprisent les racines de l'arbre dont l'infatigable fécondité les alimente.

Malheureusement il est très-difficile aujourd'hui d'employer cette méthode quand il s'agit de personnifier d'autres carrières que celle des armes : il faudrait bien de l'audace pour le tenter. Que diraient nos omnipotents épilogueurs, nos débitants hautains de nébuleuses finasseries! Aussi, le statuaire semble-t-il avoir été gêné pour la seconde moitié de son œuvre : on n'y aperçoit plus que des individualités au lieu de ces généralités incontestables qui embrassent et résument toutes les époques. Voici Malesherbes pour la magistrature; Manuel avec Carnot, ce nous semble, pour le courage et la probité politique; voici Fénelon pour le clergé; Monge, Berthollet pour les sciences; Mirabeau pour l'éloquence tribunitienne; le peintre David pour les arts; David si sollement dédaigné à l'heure qu'il est, et dont le génie écrasera de son poids plusieurs des réputations efflanquées de notre temps. Vient ensuite Bichat, ardente organisation qui s'affaisse sous le double excès des travaux et des plaisirs; enfin, correspondant au groupe polytechnicien, un autre groupe de jeunes étudiants qui entrent joyeusement dans la voie des arts et de l'industrie.

Près de Bichat, les regards s'arrêtent sur les deux colosses de la littérature philosophique du dix-huitième siècle. Ici, le front incliné, l'air mélancolique et rêveur, c'est l'excellent et fier

La compagnie de Perrache avait demandé 4 centimes 3/4 par bec et par heure, pour les deux natures de service. La compagnie lyonnaise se contentait de 4 centimes 1/2. L'éclairage de la voie publique et se réserve de tenir à 5 cent. l'éclairage particulier.

Or, supposons une fourniture totale de 10,000 becs. Au taux de la compagnie anglaise, ils coûteraient : 1,000 pour l'éclairage public, à 3 c. 3/4 par hre. ; 9,000 pour les particuliers à 5 cent. ,

Total, 487 50

Soit en moyenne 4 cent. 875 par bec. Au taux de la compagnie de Perrache, 10,000 becs à 4 c. 1/2 coûteraient 475 fr.

Au taux de la compagnie lyonnaise, 10,000 becs à 4 c. 1/2 seraient de 450 fr.

Il est donc évident que c'est encore le tarif de la compagnie anglaise qui est le plus élevé, et que la préférence, comme on le prétend, n'a pas été accordée au meilleur marché.

On assure, au reste, que déjà des oppositions sont régulièrement formées contre cet acte du bon plaisir municipal.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Les comités communaux de surveillance pour l'instruction primaire, créés par la loi du 28 juin 1833, n'avaient pas pu être organisés jusqu'à ce jour d'une manière efficace dans notre ville. Le comité supérieur de l'arrondissement de Lyon, dans la vue de faire cesser les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de la loi, a décidé qu'il serait formé trois comités communaux ayant inspection, le premier, sur les écoles exclusivement catholiques; le second, sur les écoles exclusivement protestantes, et le troisième, sur les écoles mixtes. Ces trois comités viennent d'être installés par M. le maire de Lyon, en présence de M. le recteur de l'académie et M. l'inspecteur de l'instruction primaire. Ils se sont constitués sur-le-champ, en nommant chacun un vice-président (le maire étant président né) et un secrétaire.

Comité catholique. — Vice-président, M. le curé de Saint-Jean; secrétaire, M. Boullée, de l'académie, ancien magistrat.

Comité protestant. — Vice-président, M. Elisée Devillas, président de la paroisse; secrétaire, M. Arthur de Casenove.

Comité mixte. — Vice-président, M. Foulques, membre du conseil académique, commissaire du roi près la monnaie; secrétaire, M. Thiaffar, membre de la commission exécutive de la société élémentaire.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La *Sentinelles des Pyrénées* du 15 nous apprend que les bataillons carlistes qui se présentèrent sur la ligne de Zubiri et qui attaquèrent plusieurs garnisons sur cette ligne ne purent l'entamer.

— Les journaux de Barcelone reçus aujourd'hui vont jusqu'au 12 du courant. Ils s'occupent des fêtes qui ont eu lieu dans cette ville pour la proclamation de la constitution. Nous avons remarqué à cet égard les lignes suivantes du *Garde National* du 10 :

« Les représentants illustres des nations nos alliées ont contribué par leur présence à donner plus d'éclat à la proclamation de notre constitution. Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction que non-seulement les consuls-généraux, mais aussi beaucoup d'officiers de la marine anglaise et française y ont assisté en grande tenue. »

— Le chef politique a communiqué à la junte de commerce de la Catalogne l'ordre du roi de Sardaigne par lequel les ports des états sardes sont fermés à tous les navires espagnols.

— Le 10, sont entrés à Barcelone le brick de guerre anglais *Nautilus* et le brick de guerre français *la Comète*.

Le lendemain, est arrivé aussi le brick de guerre espagnol *Guadaletta*.

— Nous avons, par la voie de Barcelone, des nouvelles de Valence jusqu'au 9. Ce jour-là, on prêtait serment à la constitution.

Une frégate anglaise et deux bricks de guerre français étaient en vue du port; 250 Anglais et une partie des artilleurs de la même nation devaient être débarqués le même jour.

MADRID, 10 juillet. — Le club Ferrer est en permanence; cinquante-deux députés de la majorité ne cessent, dans les salons de cet ancien président des cortès, de délibérer sur le péril imminent qui assiège l'Etat et sur les moyens de sortir avec succès de la crise. Ce club reproche au ministère ses hésitations et sa mollesse. Les cinquante-deux patriotes ne reculeraient pas devant l'établissement à Madrid de plusieurs comités de salut public; des droits importants leur seraient conférés, et des contributions nouvelles seraient levées par le gouvernement et perçues par les membres des comités. On parle de 10 pour cent dont on grèverait les propriétaires et qui frapperaient également les locataires.

Le comte Almodovar a donné sa démission; son successeur dans le poste éminent de ministre de la guerre n'est pas plus connu que celui du baron de Meer. M. Acun, successeur probable de M. Pizarro, doit être chargé de recomposer le cabinet; c'est une mission d'autant plus délicate qu'en ce moment une fermentation extrême règne dans les esprits.

Dimanche, des scènes affreuses ont ensanglanté les faubourgs

Jean-Jacques; il réfléchit aux bases du *Contrat social*, ou médisait la *Profession de foi du Vicaire savoyard*; là, c'est Voltaire, que quelques innocents appellent aujourd'hui le patron des épiciers; impuissantes chenilles qui rampent sur un chêne privé de sève et de vie, fanfarons tout glorieux d'insulter à l'aspect d'un géant couché dans la tombe. Qui, c'est le patriarche Ferney, avec son air caustique et pincé, avec ses yeux perlés de spirituelle malice, et qui semble vouloir peser dans sa main la valeur intrinsèque des élus dont il est entouré et la reconnaissance tant vantée de la patrie.

Lors même qu'on voudrait maintenant chasser du Panthéon toutes les illustrations mondaines, afin d'y rétablir les saints, il vould-on, quand nos lois consacrent la liberté des cultes, élever ce monument à un seul choisi entre tous. L'entreprise présenterait pas beaucoup de chances favorables. D'un esprit trop bizarre de voir une composition si profane, d'un esprit si révolutionnaire, décorer le fronton d'une église apostolique et romaine. Depuis M. l'archevêque de Paris jusqu'au bedeau de la paroisse, personne ne pourrait tenir à ce perpétuel sacrifice. Comment donc se tirer de là? Les fortes têtes arriveront à combiner, ruminer, on ne trouvera jamais que deux moyens : modifier ou détruire. Quant au premier, il sera très-difficile de métamorphoser la *Patrie* en *sainte Geneviève*; les mains chargées aujourd'hui de couronnes civiques ne sauraient que fort gauchement la houlette pastorale, et nous n'aurions pas à quel bienheureux du calendrier grégorien pourrions-nous donner le nom de *Liberté* et de *Histoire*. On n'est pas qu'avec un certain nombre d'additions et de retranchements, il ne fût possible, à la rigueur, de faire de ces trois femmes les trois Vertus théologiques; mais, en admettant de part du clergé catholique le plus haut degré de tolérance im-

la capitale. Des gardes nationaux et des paysans carlistes en venus aux mains; à Avapies, on a compté cinq ou six vic de cette collision. de qu'il y a de plus grave, c'est que, sur un certain nombre de maisons, des emblèmes de mort ou de proscription avaient figurés. L'autorité s'occupe activement de découvrir les ble. Il paraît que depuis quelques jours l'on s'efforçait de persuader à la populace que D. Carlos approchait de la capitale, et que le jour des vengeances allait arriver. On sait déjà qu'il n'y aurait aucune indulgence à attendre des carlistes; une réaction sanglante serait inévitable. La police, inquiète, est sur pied: elle veille autant qu'elle peut au maintien de l'ordre; mais ses efforts sont insuffisants. Espartero a reçu l'ordre de couvrir Cuenca avec seize bataillons; à défaut de ces troupes, ce serait à la division de la garde commandée par Rivero qui aurait la mission de protéger la capitale. Mais l'on ne sait si l'on doit avoir pleine confiance dans cette division: le quatrième régiment de la garde, qui a fait suspects: ce sont: le quatrième régiment de la garde, qui a fait la révolution de la Granja, et le troisième, qui a été canonné dans les quartiers par la garde nationale. Ces soldats exaltés n'ont pas oublié le passé; leurs dispositions pourraient être dangereuses. Enfin, le gouvernement, si, à toute extrémité, il était forcé de chercher un refuge en Portugal, ferait un appel à la discipline et à l'intrépidité de la division portugaise sous les ordres du baron Des Autas, et cette division couvrirait d'au tant plus volontiers sa retraite, qu'elle rapprocherait ces soldats de leur patrie. Au moins les Portugais auraient été, dans ce cas, de quelque utilité à la reine. Le général Buerens s'est porté à Duenca avec onze bataillons, six escadrons. Oraa, Noguera et Borso comptent douze bataillons sous leurs ordres. Ces forces sont destinées à opérer contre les factieux de Catalogne et de Valence. Le gouvernement garde sur les nouvelles qu'il reçoit sur l'expédition un silence inquiétant. L'état de la Manche est désolant; on n'y voyage plus en sûreté. La route de l'Andalousie est interceptée. Les diligences sont arrêtées ou brûlées par des bandes factieuses qui emmènent les voyageurs dans la montagne. Ceux-ci ne sortent de leurs mains qu'après avoir payé de grosses rançons, et cela se passe à peu de distance de Madrid. Les fonds sont à 19; le thermomètre de Réaumur à 31. VIXAROS, 4 juillet. — Le prétendant est arrivé avant-hier à Aldecona. A trois heures de distance, des détachements sont venus dans la soirée en reconnaissance sous nos murs; ils ont reçus à coups de canon. Valence est en état complet de désolation. On écrit de Castellon, le 6: Notre ville peut soutenir toutes les attaques; un fossé profond a été creusé autour de la ville, des barricades sont dressées dans les rues. CERVERA, 6 juillet. — Il meurt tous les jours plus de vingt personnes laissés par les Navarrais et les Catalans à Ager: ces malheureux succombent faute de secours. On compte parmi les morts le général Sopolana.

Faits Divers.

On lit dans le Vosgien: Dimanche dernier, messieurs les musiciens de la garde nationale, suivis d'un nombreux concours de patriotes, se sont rendus à 5 heures devant l'hôtel de M. Gauguier et lui ont offert une sérénade pour le féliciter de sa constance et de son courage à soutenir ses opinions franchement constitutionnelles à la tribune législative. Pénétré de reconnaissance pour cette manifestation toute sympathique, notre député n'a pu résister au désir de témoigner sa gratitude à ses concitoyens, et, d'une voix profondément émue, il leur a adressé un discours dont nous citons quelques passages: « Mes chers camarades et concitoyens, J'éprouve un bonheur et une satisfaction inexprimables de voir qu'à une époque où tant de défections se sont faites dans les camps des constitutionnels, mes concitoyens ont conservé, comme moi, les mêmes sympathies patriotiques qui nous unissaient si fortement après l'immortelle révolution de 1830. Votre député, mes chers concitoyens, fera, dans toutes les circonstances, ses efforts pour que sa conduite politique soit toujours en harmonie avec la dignité de la haute position que vous lui avez donnée. Il y a malheureusement encore dans notre patrie trop de tartufes politiques qui prennent tous les masques et se servent avec une profonde perfidie de tous les langages pour égayer et tromper le gouvernement et l'opinion publique; ce qui en multiplie le nombre, c'est que la plussentiers à travers champs pour fuir le sol poudreux ou la boue du grand chemin! Il n'est point de noble existence sans de longs et cruels jours d'amertume et de combats; les hommes à cœur faible ne doivent pas se mettre en marche. Il n'y a donc que des éloges à donner à la pensée-mère de cette vaste composition; elle ressort même, en plusieurs endroits, avec infiniment d'esprit. La Liberté, passant les couronnes à la Patrie, exprime une idée juste, par une combinaison fort ingénieuse. Le jeune élève qui se retourne pour contempler le grand acte de rémunération nationale consommé derrière lui, est un des épisodes les plus heureusement inventés. Il n'est pas jusqu'à l'impassibilité du grenadier de la 32^e demi-brigade qui ne soit d'un parfait à-propos. Voilà bien un de ces soldats qui ne se battaient que pour vaincre au profit d'une idée; un de ces héros convaincus de la supériorité de leur pays, si fiers de la glorieuse mission remise à leur courage, qu'il ne soupçonneraient guère aucune récompense de pouvoir égaler leurs services. Ce personnage deviendra populaire; c'est un de ceux que la foule indiquera du doigt. On prétend qu'il a été emprunté à nous ne savons plus quel artiste; peu importe. Deux auteurs ne peuvent-ils se rencontrer sur une même idée sans que l'un d'eux ne soit nécessairement un plagiaire? Laissons donc tomber ces mesquines querelles d'amour-propre. Peut-être avons-nous eu un peu le sort des commentateurs; peu t-être avons-nous fait, sans le vouloir, comme Winckelmann qui devina l'expression de la colère dans le nez de l'Apollon Pythien. Il n'y aurait rien d'étonnant; même chose doit arriver trois fois sur quatre, dès qu'il s'agit d'interpréter la pensée d'autrui. En tous cas, nous avons dit franchement la nôtre sur celle de M. David. Plusieurs parties de son travail sont fort belles

part obtiennent de hautes fonctions et peuvent puiser à discrétion dans les coffres de l'Etat. Il est donc important que tous les bons citoyens comprennent que la France ne peut avoir une existence assurée et marcher vers les progrès de la civilisation que quand l'honneur et la morale formeront la base de son culte national, et que les intriguants seront montrés au doigt et voués au mépris public. Je ne reculerai pas, pour ma part, devant les difficultés d'une semblable entreprise. La seule récompense que j'ambitionne, c'est de toujours mériter l'estime de mes concitoyens et de tous les patriotes; aussi mon cœur est vivement touché des témoignages affectueux que vous me prodiguez en ce moment, et je vous prie d'en agréer toute ma reconnaissance. Vous aurez compris qu'au milieu de vous, mes chers concitoyens, j'ai dû éprouver en vous parlant une tout autre émotion que celle qui me domine lorsque je suis obligé, à la tribune législative, de combattre des actes contraires aux intérêts généraux du pays. Votre bienveillance aura excusé mon embarras. »

PROROGATION DU PARLEMENT ANGLAIS.

La présence de la reine avait attiré une foule immense, tant dans l'enceinte du parlement qu'au dehors. Toutes les dames admises dans l'intérieur étaient vêtues de noir. A une heure et demie il n'y avait plus de place, même derrière le banc des évêques. Au fond du trône on avait conservé le chiffre G. R. du roi Guillaume. A deux heures un premier coup de canon annonça le départ de la reine du château. Le carrosse royal était traîné par huit chevaux café-au-lait. La reine portait une robe de satin blanc, et sur la tête une couronne en diamants. Elle portait au bras le ruban de la Jarretière. Un collier magnifique de diamants, comme son diadème, étincelait sur sa poitrine où il descendait en rivière. Lorsqu'elle se fut avancée vers le trône, les lords de service placèrent sur ses épaules le manteau royal en velours cramoisi. Après une harangue de l'orateur-président, la reine prit la parole et prononça un discours sans aucune signification politique. Une phrase offre quelque chose de confus dans le texte; c'est celle-ci que nous rendons ici avec la même ambiguïté: « Je me réjouis, en montant sur le trône, de trouver l'Angleterre en amitié avec toutes les puissances étrangères. Tout en remplissant fidèlement les engagements de la couronne, et en veillant avec sollicitude aux intérêts de mes sujets, j'aurai toujours présent à la pensée le désir de conserver les bénédictions de la paix. » Le lord chancelier déclare le parlement prorogé au 10 août prochain. La reine se retire. La chambre des communes a tenu séance. Le colonel Thompson: Puisque je vois dans cette enceinte un membre du gouvernement de S. M., je lui ferai la question que j'ai annoncée hier. Les ministres de S. M. regardent-ils comme authentique la proclamation publiée comme émanée du roi de Hanovre, le 5 du mois de juillet, et dans laquelle il déclare ne pas regarder la constitution adoptée par ses prédécesseurs George IV et Guillaume IV, comme l'engageant personnellement, soit par la forme, soit en substance, et où il annonce l'intention de reprendre l'ancienne constitution sans avoir consulté les états-généraux? (Cris: Ecoutez!) M. P. Thompson: Je ne puis répondre à cette question; c'est aux états de Hanovre plus qu'à nous qu'il appartient de l'examiner. Le colonel Thompson: M. le président, dès le commencement de la prochaine session du parlement, je demanderai à être autorisé à présenter un bill qui déclare que dans l'état actuel de la couronne, aucun prince ni potentat étranger ne devra exercer, en Angleterre, et dans tout le royaume de la reine, ni juridiction, ni puissance, ni suprématie, ni prééminence, ni autorité, ni droit successif, et qui investisse de la succession, en cas de décès de S. M., le prince George de Cambridge et ses héritiers. (Bruyants applaudissements.) La chambre s'est séparée après la lecture du discours de la reine, par le chancelier.

DE LA SIGNIFICATION SOCIALE DES TROUBLES D'ANZIN.

Une étude sévère et consciencieuse des faits, une volonté ferme et généreuse de substituer la paix à la lutte, la sécurité aux appréhensions incessantes, doivent infailliblement conduire les dépositaires du pouvoir à des réformes qui concilient des intérêts maintenant hostiles, tout en améliorant le sort des travailleurs par un essor nouveau, donné à leur activité, et surtout par une plus équitable distribution des produits. Tout le monde convient que ce but ne peut être atteint avec la législation actuelle, dont les tyranniques entraves pèsent à ceux mêmes qui les ont sollicitées le plus ardemment. Les ga-

ranties qu'elle accorde à l'industrie se résument en quelques dispositions pénales. Ainsi les complots d'ouvriers ou de maîtres, dirigés contre la liberté commerciale, et tendant à imposer par une contrainte matérielle ou morale des conditions onéreuses, sont traités de délits et punis comme tels. Mais le législateur ne s'est pas inquiété de la position particulière et des rapports réciproques du manufacturier capitaliste et du prolétaire qui lui loue ses bras. Il ne s'est pas rendu compte des circonstances qui peuvent créer au profit du premier, au détriment du second, une inégalité dangereuse, source trop fréquente d'injustices d'une part, de mauvaises passions de l'autre. Il a cru que la théorie de la liberté absolue lui défendait de pénétrer jusqu'à ces détails intimes. Ainsi considérée, elle signifie: que les hommes soient abandonnés à eux-mêmes et à toutes les inspirations de l'égoïsme; que la ruse, la méfiance soient leurs conseillers habituels; qu'ils poursuivent la fortune par toutes les manœuvres sordides que la loi ne peut atteindre: pourvu que la surface ne soit pas troublée, qu'on ne remarque ni tumultes ni agressions à main armée contre les personnes ou les propriétés, la société sera proclamée heureuse et bien ordonnée. Et si des cris de désespoir, si des récriminations amères se font entendre au milieu des joies bruyantes des parvenus, le mal, dirons-nous, est inhérent à l'humanité; d'ailleurs ceux qui souffrent l'ont voulu; ils étaient libres de s'élever comme tant d'autres sortis des régions de misère et de douleur où ils se débattaient.

Cependant les esprits sérieux commencent à apercevoir la folie et l'immoralité de cette incurie. De toutes parts on se préoccupe vivement des événements qui touchent l'industrie, et l'on se plaint des abus qui la compromettent. Le gouvernement est mis en demeure de les constater et de les détruire. Ce mouvement général s'est manifesté dans la presse. On connaît les remarquables aveux d'une feuille ministérielle, sur la nécessité d'organiser les classes laborieuses. Elle y revient encore, vaguement il est vrai, parce que le système d'association qu'elle propose n'est, en définitive, qu'une sorte de hiérarchie constituée au profit du pouvoir. Cette persistance à reconnaître le vice radical de l'ordre actuel, n'en est pas moins digne d'observation. De son côté, la Paix, journal consacré à la défense du parti doctrinaire, prend aussi le glaive révolutionnaire, et demande que le principe d'association remplace le salaire, cette plaie de notre époque. Ses déclarations à cet égard sont tellement nettes, qu'on nous permettra d'en reproduire un extrait:

Quand il y avait une société des Droits de l'Homme organisée dans le but avoué de renverser le gouvernement actuel et les institutions sur lesquelles il s'appuie, et prônant à ses réformes par la fixation de nouvelles limites pour la propriété, il était fort naturel, sans doute, d'attribuer à ses suggestions et à son influence toute insurrection qui éclatait sur un point quelconque du pays. C'était pour le pouvoir une thèse fort commode et fort simple, un admirable moyen de démonstrer le parti des niveleurs dans les esprits des classes commerçantes et industrielles. Certes, nous ne blâmons pas le pouvoir de l'avoir employé; nous lui reprochons seulement de s'être montré timide, imprévoyant et faible, en confondant intentionnellement deux causes bien distinctes de ces soulèvements partiels: le mal inhérent à la constitution de l'industrie elle-même et l'influence des circonstances politiques.

Nous ne relèverons pas ce qu'il y a d'étrange, pour ne rien dire de plus, dans cette confession de l'écrivain doctrinaire qui dévoile toute la bonne foi des accusations long-temps articulées par le pouvoir contre le parti démocratique. Une si honnête tactique peut recevoir l'approbation des roués politiques, auxquels toute calomnie est bonne lorsqu'elle salit ses adversaires; elle sera toujours odieuse à ceux qui se respectent assez pour ne pas renoncer, dans la conduite des affaires, aux sentiments de probité qu'un homme privé n'oublie pas sans flétrissure.

Le procédé préconisé par le Journal de Paris ne relie en un commun faisceau que les misères des ouvriers; pour être efficace et complète, l'association doit avoir puissance de les prévenir, et elle ne le peut qu'en unissant d'une manière indissoluble les intérêts du travailleur à celui du capitaliste; car tant qu'il y aura guerre entre eux, il faudra que le travail succombe, comme étant le moins fort. Ainsi le veut la loi de la fatalité.

Ces dernières paroles renferment une haute vérité. Oui, dans le concours nécessaire du travail et du capital, le travail est toujours sacrifié, parce que ceux qui représentent et défendent ses intérêts sont les plus faibles. Voilà pourquoi la liberté commerciale, que les économistes modernes ont encensée comme la divinité génératrice de toutes nos richesses, sera un élément de désordre tant qu'elle ne sera pas réglée par des institutions destinées à rétablir l'équilibre entre parties contractantes inégales en force, en savoir, en prérogatives sociales. Telle qu'elle existe, cette liberté menteuse n'est que la faculté laissée au plus puissant de dominer son inférieur, d'absorber la meilleure part de sa substance, et de le réduire à la condition d'une machine qu'on alimente de peur qu'elle s'arrête, mais qui demeure toujours vouée aux mêmes fonctions. L'Etat, ce protecteur des intérêts froissés, doit donc venir au secours des masses que cette liberté chimérique écrase; il doit fortifier leurs faiblesses, et faire en sorte qu'elles se puissent présenter au marché qu'elles sont appelées à conclure avec le capitaliste, armées de privilèges à peu près identiques, capables de soutenir et de faire prévaloir leurs droits.

Reste à savoir par quels moyens immédiatement applicables peut s'opérer cette bienfaisante et pacifique révolution.

d'intention; nous en sommes convenu avec un vif plaisir, car le pays tire sa gloire de tout ce que ses enfants font de beau. Pour ce qui est de l'exécution, c'est une autre affaire: à cet égard notre franchise ne se démentira pas.

Et, disons-le vite, par exécution nous entendons quelque chose de bien plus profond, de bien plus étendu que la signification ordinaire de ce mot, lequel, pour certains savants, équivalait à patience, à une sorte de patichonnage minutieux et pénible. Non, l'exécution ce n'est pas seulement le travail de détail, et les mêmes savants ne savent pas davantage ce qu'il faut comprendre par détail; c'est aussi la charpente générale de chaque figure, les proportions de l'ensemble, l'attache des membres au corps, l'implantation de la tête sur la sommité du torse, l'exactitude et la possibilité du mouvement. C'est la pureté du dessin, l'étude de la forme, tout ce qui contribue au développement de la pensée, tout ce qui en guide et maîtrise les ramifications diverses, tout ce qui répand de l'harmonie et du charme, arrête le regard, s'empare de l'esprit; ce sont enfin les millions de ressources par lesquelles on peut diminuer la distance infranchissable que Dieu a mise entre l'art et la nature. Croyez-vous que cela soit à dédaigner? Il y a pourtant des gens qui le disent.

Pour le moment, nous n'irons pas plus loin. C'est le 29 juillet, assure-t-on, que le fronton sera totalement découvert. Nous attendrons ce jour, afin de pouvoir exposer notre critique, en sa partie la plus radicale, face à face de l'œuvre qu'elle attaquera. Nous ferons une guerre loyale, et les juges compétents prononceront. ARTHUR GUILLOT.

Commençons par poser un principe qui domine toute la discussion : c'est que la propriété légitime n'a sa source que dans le travail.

Les lois de tous les peuples confirment cet éternel axiome de la civilisation; toutes ont eu pour but de garantir l'appropriation, fruit de l'activité et de l'intelligence individuelle. La loi de la conquête, celle de l'héritage n'ont pas été faites en contradiction de cette théorie conservatrice, elles en sont la conséquence. La première assurait le prix du travail guerrier que la constitution des nations anciennes et surtout des races féodales avait régularisé; la seconde est fondée sur la perpétuité de l'individualité dans la famille. *Le mort saisit le vif*, disaient les anciens légistes; c'est-à-dire qu'il n'y a aucune discontinuité dans l'existence, et que les droits utiles, récompense légitime du travail du défunt, s'étendent naturellement et par une dérivation logique à la personne qui le représente.

La propriété naissant du travail, tout travail exécuté en commun ouvre à ceux qui y ont coopéré un droit indivis au produit: nul ne le conteste. La difficulté s'élève quand il s'agit de la répartition. Les partisans de la liberté commerciale illimitée disent que le maître, détenteur du capital mis en œuvre, doit avoir la faculté d'en fixer les conditions par un contrat volontaire avec les salariés qui l'aident de leurs bras.

Frappés des maux innombrables qui subsistent, malgré l'application très-libérale, en apparence, de cette doctrine facile, les apôtres d'une école nouvelle avaient proposé de confier le soin de cette distribution aux pouvoirs publics, ce qui équivalait à réclamer la mise en régie du globe sous le patronage administratif d'une minorité qui se serait recrutée elle-même.

Nous ne sachons pas que jamais les termes extrêmes de la question aient été réciproquement plus nettement posés; quant à nous, nous repoussons cette dernière théorie comme impossible, comme créant une oligarchie monstrueuse qui ne résisterait pas deux années aux répugnances unanimes qu'elle soulèverait. Nous voulons que l'individualité humaine conserve sa liberté, seul élément de sa force; nous désirons seulement qu'au lieu de l'abdiquer entre les mains d'un tyran militaire ou sacerdotal, elle consente à subir un contrôle qui l'empêche de devenir jamais un instrument de vexations et de privilège.

Dans l'état actuel, les souffrances des classes inférieures viennent précisément de ce que les capitalistes ont une trop grande latitude dans la détermination de la part abandonnée au travail. Le principe moral de cette distribution, c'est évidemment l'utilité relative de chacun. Celui qui a contribué pour une moitié au succès de l'entreprise, doit en retirer la moitié des fruits, ainsi de suite. Or n'arrive-t-il pas tous les jours que les bénéfices les plus nets sont attribués à des oisifs qui n'ont payé ni de leurs bras ni de leur intelligence? Dans la question qui nous occupe spécialement et qui a provoqué ces réflexions, ne voit-on pas des actionnaires retirer des dividendes considérables, tandis que les ouvriers sont poussés par la misère à sortir de la légalité, à se faire courir sus comme à des rebelles, à braver toute la sévérité du châtement qui augmentera la détresse de leurs pauvres familles? Y a-t-il dans une pareille opposition justice et moralité? et ne peut-on pas souhaiter pour l'honneur, pour le repos d'une nation qui la tolère, que le jour de la réforme se lève enfin, et rende au travailleur qui baigne la terre de ses sueurs une portion moins jalouse des richesses qu'il produit?

Toute entreprise industrielle se forme par le concours du capital, instrument et matière du travail, des bras chargés de tourmenter et de transformer cet élément brut, de l'intelligence qui dirige, organise et vivifie leurs efforts. L'intelligence représente donc ce qu'il y a de plus productif et de plus élevé; le capital ce qu'il y a de plus inerte et de moins favorable. Le travail mécanique occupe l'espace intermédiaire; il a droit à des avantages moindres que l'intelligence, plus grands que le capital. Celui-ci ne doit recevoir qu'un loyer représentant le prix de son usage; tout le surplus revient de droit à ceux qui le mettent en œuvre.

Cependant il arrive aujourd'hui que contrairement à ces notions élémentaires d'équité, le capitaliste se fait la part du lion, et maîtrise complètement l'intelligence et le travail. La raison en est simple: le capitaliste a l'immense prérogative de pouvoir concentrer ses forces et même de les augmenter au besoin, en appelant à elles l'appui de forces nouvelles qui s'unissent à lui et ne forment plus qu'un seul tout. Ainsi l'association la plus illimitée, la plus variée de combinaisons est permise aux capitalistes. Elle est interdite au travail et à l'intelligence, de là leur infériorité et leur immolation perpétuelle; il faut donc avant toutes choses, et pour que la liberté ne soit plus un vain mot, s'appliquer à réparer cette iniquité et permettre au tra-

vail et à l'intelligence de suivre la même marche que le capital, afin de l'égaliser en force et de n'être plus dominés par lui.

Ainsi nous ne réclamons rien de nouveau, rien qui porte atteinte à la marche régulière et pacifique de l'industrie; nous acceptons le théorème posé par le *Journal de Paris* et par la *Paix*: à savoir qu'il y a oppression et anarchie dans le sein des masses vouées à la production, et qu'on ne peut y rétablir l'ordre que par l'association. Mais nous ne voulons pas une restauration des corporations anciennes, pétrées par la main de l'autorité et destinées à rendre la police plus facile, les fêtes publiques plus symétriquement pompeuses; nous ne nous en rapportons pas non plus à la sagesse du gouvernement pour établir dans ses ateliers une association modèle dont l'exemple entraînera tous les capitalistes moins puissants. Le principe étant admis, nous en revendiquons une application plus efficace et plus sérieuse. Nous demandons pour le peuple les avantages dont jouissent les classes moyennes, et qui jusqu'ici lui ont été refusés.

Supposons que les travailleurs aient la faculté de s'organiser, de s'éclairer et de s'entendre sur les meilleures conditions de leur labeur, de nommer des délégués chargés de contracter avec les capitalistes, il en résulterait infailliblement qu'en échange du salaire, ils obtiendraient une part proportionnelle dans les bénéfices de l'entreprise, et qu'ils deviendraient ainsi de véritables associés apportant à l'œuvre commune la richesse de leurs bras, de leur intelligence, de leur dévouement; intéressés puissamment au succès, ils redoubleraient d'ardeur et de soins, et l'on verrait s'opérer dans le résultat de leurs efforts la révolution qui sépare le travail du salarié de celui de l'esclave.

Le problème se réduit donc à ces termes fort simples: la répartition des produits est, sous l'empire de notre législation et de nos habitudes industrielles, fréquemment inique; cette injustice engendre des semences de révolte et de crime. L'intervention du pouvoir, nécessairement arbitraire, offre des dangers qui la font rejeter par les esprits prudents. Il n'y a donc de ressource et de remède que dans la liberté; mais, pour qu'elle ne soit pas une déception, il faut que l'isolement du travailleur, qui se livre sans défense à la domination du capitaliste, soit remplacé par un système régulier d'association: association des travailleurs entr'eux, qui aboutit fatalement à l'association des travailleurs et des capitalistes. Telle est en effet la conséquence forcée du contact de deux puissances égales. Quand l'une est inférieure à l'autre, elle doit subir sa loi; quand elle l'aborde avec la même indépendance, elle en obtient un partage équitable.

Nous serions prêts, dans cette hypothèse, à stipuler toutes les garanties désirables au profit de la société. La loi limiterait la sphère d'action de ces associations, elle s'armerait de sanctions pénales contre toutes les tentatives violentes; mais ce seraient des précautions la plupart du temps superflues. Les hommes sont entraînés à des résolutions passionnées par le sentiment de l'oppression; l'exercice complet et public de leurs droits les en éloigne, et tel est l'admirable effet de la liberté, qu'en doublant la puissance de l'individu, elle donne à chacun de ses actes un caractère de mesure et de calme, véritable et noble attribut de la forme tempérée par la sagesse et se reposant avec confiance dans la conscience qu'elle a d'elle-même.

Pour compléter cet ensemble d'institutions, il serait possible de créer une juridiction spéciale composée de maîtres et d'ouvriers qui connaîtraient amiablement de toutes les difficultés survenues pendant le cours d'une société. Investis d'un pouvoir discrétionnaire, arbitres plutôt que juges, ils agiraient avec l'influence si décisive d'une autorité morale librement acceptée. Ils préviendraient plus de contestations qu'ils n'en trancheraient: remplissant ainsi, dans un ordre plus élevé, et avec des attributions bien supérieures, le rôle salutaire qui appartient aujourd'hui aux conseils des prud'hommes, et que l'assemblée nationale, dans ses nobles rêves de bien public, avait assigné pour les matières civiles aux magistrats de paix. Leur intervention serait, dans tous les cas, plus heureuse que celle des préfets et des procureurs du roi, qui, malgré leur zèle, ne peuvent ni comprendre les besoins de ceux qui se plaignent, ni faciliter les transactions entre des intérêts hostiles.

Tout ceci nous a conduit fort loin de la législation actuelle. Nous en aurions quelque scrupule si son application pouvait satisfaire à toutes les exigences légitimes qui s'agitent et réclament leur part. Mais, quand on voit le sol ébranlé par des secousses répétées, quand on entend dans les entrailles de la nation comme un sourd murmure de gémissements, de prières et de menaces, quand les hommes d'état, absorbés par les intrigues quotidiennes, ferment volontairement les yeux et comptent sur une armée tirée du peuple, pour réprimer les mouvements

qu'une vicieuse constitution peut faire éclater parmi le peuple, il est permis de fouiller avec inquiétude jusqu'au cœur de cette société malade, et de rechercher avec une entière indépendance de pensée les remèdes qui peuvent cicatriser des plaies dangereuses. Ce n'est pas seulement un droit; c'est un devoir: car tout désordre cache une iniquité qui offense Dieu, et Dieu livre au malheur les peuples assez inintelligents pour ne pas s'inquiéter des vices qui doivent leur vie, assez faibles pour ne pas les attaquer de front quand il les ont découverts.

(Le Monde.)

AVIS.

MM. les créanciers présumés d'Antoine Perrin, ci-devant filateur de coton à Chauffailles, département de Saône-et-Loire, sont invités à se présenter dans le délai de quarante jours, par eux-mêmes ou par leurs fondés de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers. Les titres de créance devront être déposés au greffe du tribunal de commerce de Charolles, ou remis, à Chauffailles, à M. Fausse-laillite d'Antoine Perrin, syndics provisoires de (2844)

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 21 juillet 1837. — Sixième représentation de M. Nourrit. — 1^o LES TROIS CHAPEAUX, comédie. — 2^o GUILLAUME TELL, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Vendredi 21 juillet 1837. — 1^o L'ÉTUDIANT ET LA GRANDE DAME, vaud. — 2^o LA GRANDE DAME, drame. — LA PRIMA DONNA, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

Samedi 22. — Clôture des représentations de M. Lhérier. — LE SAUVÉ, vaud.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 18 JUILLET.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,400
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône, 1,090 et	1,100
430	2,000		Pont de la Feuillée,	2,275
500	2,000		Pont Seguin,	1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,500
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	"
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac,	"
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,000
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône, Lyon à Arles,	4,100
180	2,000		Paquebots à vap ^r sur Saône, Lyon à Châlon,	"
154	5,000	Idem.	Gond. à vap ^r sur Saône, marc.	1,500
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	15,500
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.	"
240	5,000		Moulins à vap ^r de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille, Ch. de fer (St-Ét. à Andréz.),	"

Bourse de Paris du 19 juillet 1837.

La bourse a été un peu animée au commencement, mais cela n'a pas eu de durée. On a ouvert à 79 15 à 20, et on est tombé à 79 10 faiblement demandé.

L'actif a éprouvé une forte baisse. Le *Journal des Débats* donne un article sur Valence qui a effrayé les spéculateurs. Le cours est à 20 5/8.

Les chemins de fer ont un peu baissé. En général, tous les effets sont faibles.

Cinq pour cent	110	110 5	110	110
— fin courant	110 15	110 20	110 15	110 20
Quatre pour cent	101			
Trois pour cent	79 5	79 5	79	79 5
— fin courant	79 10	79 15	79 10	79 10
Rentes de Naples	97 25	97 55	97 25	97 35
— fin courant	97 40	97 45	97 40	97 45
Actions de la Banque	2595			
Caisse hypothécaire	797 50			
Quatre Canaux	290			
Emprunt d'Haïti	290			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE ROUSSEY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2864) Le dimanche vingt-trois juillet mil huit cent trente-sept, dix heures du matin, sur la place et au-devant de la chapelle de St-Clair, commune de Caluire, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant en tables, chaises, comptoir, billard, placards, commode, buffet, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2840) A VENDRE.—Un fonds d'auberge-cabaret, bien achalandé, rue du Commerce, n° 30. S'y adresser.

(2815) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de cordonnier pour dames, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon, possédant une bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

(2860) A VENDRE. — Une petite LIONNE âgée de quatre mois. Cet animal avait à peine quinze jours quand le propriétaire l'a acquis; il est d'une grande douceur et a la familiarité du chien; il a été élevé jusqu'à ce jour complètement libre. S'adresser, à Mâcon, chez Mme veuve FARINE, rue du Vieux-St-Vincent, maison Maroné.

(2862) On a perdu samedi, de Lyon aux Massues, un schall cachemire blanc, à bordures. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le remettre au bureau du *Censeur*, quai St-Antoine, n° 27. Il y aura bonne récompense.

ÉCOLE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Etoffes de soie,

Dirigée à Lyon par J.-V. JANTET.

M. JANTET, déjà connu par la supériorité de sa méthode d'enseignement, vient de transférer à Lyon, petite rue des Feuillants, n° 4, au 2^e, l'établissement qu'il avait précédemment à la Croix-Rousse, rue Dumenge, n° 15.

S'adresser à son nouveau domicile pour connaître les conditions d'admission de ses élèves tant internes qu'externes, et en traiter avec lui. (2840 bis)

(2749) DRAGÉES ÉGYPTIENNES du docteur DELARUE; elles sont souveraines contre les glaires; elles purgent doucement sans irriter, chassent les vents, détruisent la constipation, fortifient l'estomac sans l'irriter, préviennent l'apoplexie, etc.— Bien supérieures aux pilules dites *stomachiques* et autres, elles sont aujourd'hui prescrites de préférence par les meilleurs médecins. — Prix: 3 f. la demi-boîte, et 5 fr. la grande. — Le dépôt est chez Borely, pharmacien, place de la Préfecture, 13, à Lyon. — On délivre, en même temps, une instruction détaillée.

Asphalte des Mines de Seyssel

(AIN).

Le dépôt du Mastic d'Asphalte, qui était ci-devant chez MM. GONON et LANGUIER, est tenu maintenant par M. SAUDINO, seul entrepositaire de ce produit minéral, chez MM. COQUET frères et PELLON, commissionnaires de roulage, quai Bon-Rencontre, n° 62 bis, à Lyon. (2823)

(2861) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'auberge aux Brotteaux, ayant une forte clientèle. Le local est vaste et d'un prix peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

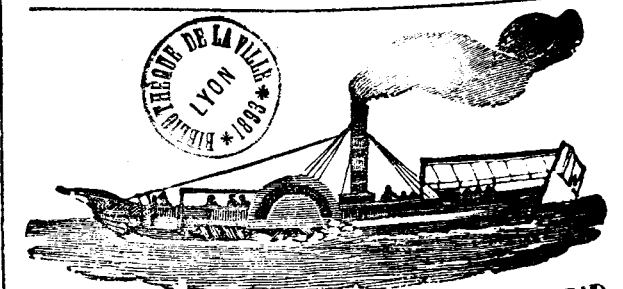
(2859) AVIS.

Trois francs de récompense à la personne qui aurait trouvé un serin appartenant à M. Mojonnet, rue Confort, n° 3, au 2^e, et qui voudrait bien le rapporter à son domicile.

MALADIES SECRÈTES,

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)



BATEAUX A VAPEUR

POUR

Avignon, Beaucaire, Marseille.

Départ TOUS LES JOURS, à quatre heures du matin de la chaussée Perrache. Les bureaux de la Comp^e sont quai de Retz, 42. (2815)